

## DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

٨	VOT	TRE IDENTITÉ			
Α.	VUI				
	ou			seil.Dépademental.d'Ille.et Vilaine (35)	
		Nom et Prénom du mandataire (le cas	echéant):.		
		Adresse: N°Rue	avenue de Ja.Préf	ecture.	
		Commune RENNES.			
		Code postal C\$ 242			
				meat	
		***************************************			
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
		Oualification:			
D	OUR	I C CONT I EC CITEC DE DEDDODI	ICTION ET	LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU I	DÉCRADÉS
D.		ÈCE ANIMALE CONCERNÉE	JC HON ET		DEGRADES
	ESF	Nom scientifique		Description (1)	
		Nom commun			
В1		140iit Commun			
וכו		Barbastelle dEurope Barbastella barbastellus	Destruction de 1	35ml de haies, de 4 306m² de boisements (dont 3 585m² Dossier Défrichement)	
		Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum	Desarded in de 1	Contract values, as 4 court as basis increase (contraction in besself bettier contraction)	
B2		Murin de Bechstein Myotis bechsteinii	idem		
		Noctule commune Myotis daubentonii	idem		
B3		Oreillard gris Plecotus austriacus	idem		
		Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros	idem	•	
<b>B</b> 4		Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus	idem		
		Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii	-		
B5		Sérotine commune Eptesicus serotinus			
(1)	précis	er les éléments physiques et biologiques des sites	s de reproductio	n et aires de repos auxquels il est porté atteinte	
C.	OUI	ELLE EST LA FINALITÉ DE LA DE	STRUCTION	N, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION	*
	,	Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux forêts	
100		Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux eaux	
		Conservation des habitats		Prévention de dommages à la propriété	
		Etude écologique		Protection de la santé publique	
		Etude scientifique autre		Protection de la sécurité publique	
		Prévention de dommages à l'élevage		Motif d'intérêt public majeur	6
		Prévention de dommages aux pêcheri	ies 🗅	Détention en petites quantités	
		Prévention de dommages aux cultures		Autres	
				ion, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale,	
na	tiona	e:	,		
			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
	Imeast	o un dos conicos protécios DEAMENIACEMENT DE LA	DD40 ET OBE 4324	AN PUNIC DISTE CVALABLE	
•••	mipact	s dui des especes priviégées, recomenauement De La	NOTO EL CREATIO	ON D'UNE PISTE CYCLABLE	
•••			•••••••		
• • • •			************		
Su	ite sur	napier libre			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION *
Destruction Préciser:
Destruction directe d'habitats favorables à la reproduction sous emprise de la route (phase travaux, impact permanent), destruction directe de surfaces d'habitats favorables à l'invernage
Altération  Préciser :
Fragmentation des habitats favorables aux espèces, interception des corridors de dispersion
Dégradation
Suite sur papier libre
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *
Formation initiale en biologie animale
Master en Eco-ingénierie
Formation continue en biologie animale
Autre formation
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Préciser la période :
ou la date :
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION
Régions administratives : Region Bretagne
Départements :lile et Vilaine
Cantons:
COMMUNES Communes de bourg des Comptes
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce  Autres mesures  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Renforcement des populations de l'espèce  Autres mesures
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Plantation de baies (135 mil) et de poisements (710 m²) aiosi que 3 585 m², prévus dans le cadre du Dossier de défrichement (compensation monétaire).
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce  Autres mesures  H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos  Mesures de protection réglementaires  Mesures contractuelles de gestion de l'espace  Renforcement des populations de l'espèce  Autres mesures
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Plantation de baies (135 mi) et de boisements (710 m²) siosi que 3 585 m² prévus dans le cadre du Dossier de défrichement (compensation monétaire).  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Plentation de baies (135 m), et de boisements (710 m²) aiosi que 3 585 m², prévus dans le cadre du Dessier de défrichement (compensation modétaire).  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Plantation de baies (135 mi) et de boisements (710 m²) siosi que 3 585 m² prévus dans le cadre du Dossier de défrichement (compensation monétaire).  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Plantation de haies (135 mil) et de boisements (710 m²) ainsi que 3.585 m², prévue dans le cadre du Dossier de défrichement (compensation propétaige).  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée:  Mise en défens des zones sensibles (travaux), phasage travaux, compensation avec plantation de haies et de boisements, création de deux hibernaculum
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Plentation de baies (135 m), et de boisements (710 m²) aiosi que 3 585 m², prévus dans le cadre du Dessier de défrichement (compensation modétaire).  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Préciser : Planteijon de bales (135 m/l et de poisements (710 m') aiosi que 3 585 m' prévise dans le cadre du Dessier de définiement (compensation monétaire).  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  Mise en défens des zones sensibles (travaux), phassage travaux, compensation evec plantation de hales et de boisements, création de deux hibernaculum.  Suite sur papier libre
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espace Autres mesures  Resures Diplombiéro de Delea (1287m), et de poisements (700 m²) sioni que 2 \$885 m² intérves dans les cadres du Dessère de défichement (componenté ou monte de l'espèce concernée :  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  Misse en défens dess zones sensèbles (travaux), phassage travaux, compensation avec plantation de hairs et de boisements, création de deux hibemaculum  Misse en défens dess zones sensèbles (travaux), phassage travaux, compensation avec plantation de hairs et de boisements, création de deux hibemaculum  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espace Autres mesures  Resures Diplombiéro de Delea (1287m), et de poisements (700 m²) sioni que 2 \$885 m² intérves dans les cadres du Dessère de défichement (componenté ou monte de l'espèce concernée :  Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  Misse en défens dess zones sensèbles (travaux), phassage travaux, compensation avec plantation de hairs et de boisements, création de deux hibemaculum  Misse en défens dess zones sensèbles (travaux), phassage travaux, compensation avec plantation de hairs et de boisements, création de deux hibemaculum  Suite sur papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Mesures contractuelles de gestion de l'espèce Mesures populations de l'espèce Mesures mesures  Préciser :  [Plantation de baies (135 mill et de poisements (7(0 m²) aiosi que 3 585 m², prévue dans le cadre du Dessier de définitement focuments aires la population de l'espèce concernée :  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveux), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements (traveux), phasage traveux (traveux), phasage trave
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures  Mesures contractuelles de gestion de l'espèce Mesures populations de l'espèce Mesures mesures  Préciser :  [Plantation de baies (135 mill et de poisements (7(0 m²) aiosi que 3 585 m², prévue dans le cadre du Dessier de définitement focuments aires la population de l'espèce concernée :  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveur), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des zones sensibles (traveux), phasage traveux, compensation avec plantation de baies et de boisements (traveux), phasage traveux (traveux), phasage trave
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  Muse en défens des zonnes sombides (traveur), phaspap traveur, concessation surse plantation de hairs et de hoisements, création de deux hibernaculum  Muse en défens des zonnes sombides (traveur), phaspap traveur, concessation surse plantation de hairs et de hoisements, création de deux hibernaculum  Muse en défens des zonnes sombides (traveur), phaspap traveur, concessation surse plantation de hairs et de hoisements, création de deux hibernaculum  Muse en défens des zonnes sombides (traveur), phaspap traveur, concessation surse plantation de hairs et de hoisements, création de deux hibernaculum  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :  Un compte rendu des sulves des mesures mises en place sera envoyé aux services de l'état.  Un compte rendu des sulves des mesures mises en place sera envoyé aux services de l'état.  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux  Fait à  Secèntes  Foncer les cases correspondantes  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux  Fait à  Secèntes
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Préciser:  Preciser eventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée:  Méte en défens des xones sensibles (travers), phassage Acoust, compensation avez plantation de baies et de boisements, création de deux hiterraculum.  Miss en défens des xones sensibles (travers), phassage Acoust, compensation de baies et de boisements, création de deux hiterraculum.  Miss en défens des xones sensibles (travers), phassage Acoust, compensation avez plantation de baies et de boisements, création de deux hiterraculum.  Miss en défens des xones sensibles (travers), phassage Acoust, compensation de baies et de boisements, création de deux hiterraculum.  Miss un papier libre  I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION  Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu):  Modalités de compte rendu des suivas des messures mises en place sera envoyé aux services de l'état.  Un compte rendu des suivas des messures mises en place sera envoyé aux services de l'état.  La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle contraction de le creditération de processe de modes auxies de l'état.
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *  Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos Mesures de protection réglementaires Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'espace Renforcement des populations de l'espèce Autres mesures Préciser de préciser : Preciser sus un de possementa (710 m²) anni que a 3.584 m² refeves dans le cadre du Dessère de définèrement (compensation movitaire) Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :  Mas en défens des sontes sensibles (travaur), phasage travaur, sormensation avec plantation de bales et de beliements, création de deux hibernaculum Mise en défens des sontes sensibles (travaur), phasage travaur, sormensation avec plantation de bales et de beliements, création de deux hibernaculum  Mise en défens des sontes des mesures (s'il y a lieu) :  Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :  Un compte modu des sulvis des mesures mises en place sens emoyé aux services de l'état.  Un compte modu des sulvis des mesures mises en place sens emoyé aux services de l'état.  I coli n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux l'highertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle